



L'Europe
au cœur de
vos projets



Présentation fonds européens aux acteurs de la culture et du patrimoine

11 avril 2024

Ordre du jour

1. Les fonds européens gérés par la Région BFC

- FEDER FSE+ (numérique, territorial urbain / rural / Massif du Jura)
- Interreg FR-CH (tourisme et culture et PTIC) + autres Interreg
- FEADER : LEADER, PEI (Partenariat européen pour l'innovation)

2. Les programmes sectoriels

3. Et maintenant? (contacts, points de vigilance et ressources)



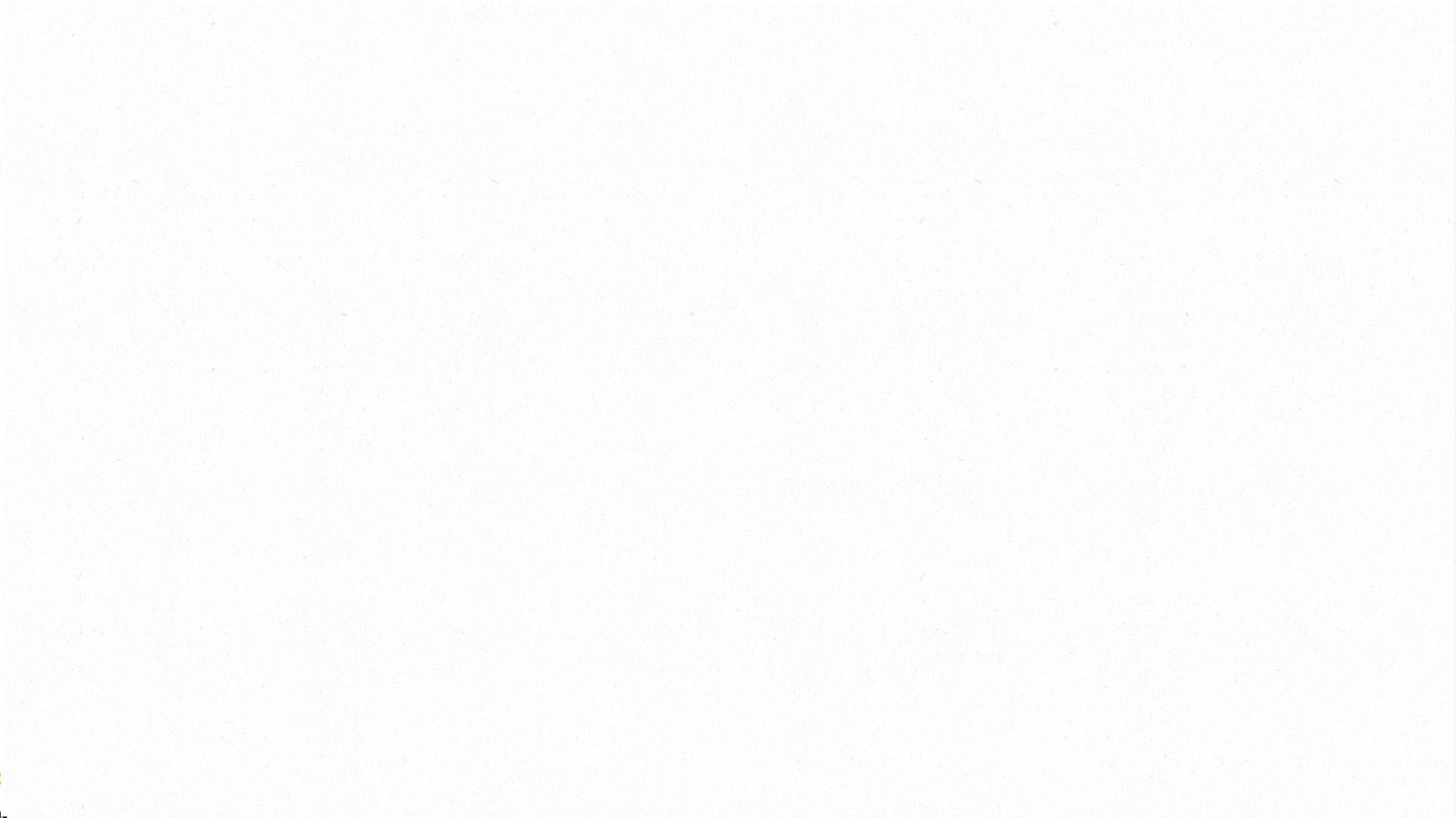
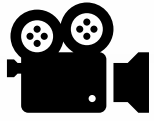
L'Europe
au cœur de
vos projets



PROGRAMME FEDER-FSE +
**BOURGOGNE – FRANCHE -
COMTÉ ET MASSIF DU
JURA 2021-2027**



**Numérique
Territorial (urbain/rural)
Massif du Jura**



Priorité 2 : Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

Objectif spécifique

- Développer les **usages numériques** au bénéfice des **citoyens**, des **entreprises**, des **organismes de recherche** et des **pouvoirs publics**



BUDGET :
28 M€ FEDER

Exemple de projet; Renforcement de l'offre numérique à la Citadelle (25) par le développement d'un outil d'aide à la visite et rénovation du parcours de l'évolution remplacé par le Naturalium
Subvention FEDER de 86 700 €, soit 33,14 % des dépenses éligibles (261 654,50 € HT)



Priorité 2 : Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

Détail de la mesure : e-tourisme/e-culture

La construction d'outils et services numériques pour faciliter l'accès du citoyen à la culture et au tourisme favorise l'attractivité du territoire et son développement. Il s'agit de soutenir les entreprises et les pouvoirs publics opérant dans le domaine de l'e-tourisme afin de favoriser le développement de services touristiques numériques. Il s'agit également d'apporter un appui au développement du numérique dans le domaine de la culture, des patrimoines, des spectacles, etc.



Fiche action

Contact direct :

numerique.feder@bourgognefranchecomte.fr

Coordinateur : Sylvain JACOB

Priorité 5 : Accompagner le développement territorial vers un **développement durable**

BUDGET FEDER
99 M€



Objectifs spécifiques

Encourager le développement social, économique et environnemental intégré

- en **zone urbaine** via un « organisme intermédiaire (OI) » en BFC **66 M€ pour 10 OI**
- en **zone rurale** : **33 M€ pour 31 territoires**

Types d'actions:

1. **Villes et villages intelligents**
2. **Mobilités durables**
3. **Infrastructures vertes en ville (urbain)**
4. **Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels**
5. **Renouvellement urbain en milieu urbain**

Exemple : travaux de sécurisation de la furieuse et aménagement piétonnier au centre-bourg de Salins-les-Bains

Bénéficiaire: Syndicat Mixte Haut Doubs Haute-loue

Aide Feder : 432 899,43 €
sur 1 607 652,27 €



Fiches actions uniquement

Contact direct :
urbain.feder@bourgognefranche-comte.fr
Coordinateur : Kevin Martineau

Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels



1/ Dans le domaine du tourisme durable

- Le développement de sites et activités touristiques
- L'aménagement d'itinéraires touristiques (itinérances pédestre, vélo...)
- Le développement et la valorisation des vélo routes et voies vertes régionales
- Le développement du tourisme fluvial
- Les actions de promotion et communication autour des sites culturels, touristiques et patrimoniaux.

Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels



2/ Dans le domaine du patrimoine

- Les projets d'investissement, de restauration et de valorisation, sur des sites protégés au titre des monuments historiques, et ouverts au public, destinés à accroître la qualité de l'offre
- Les actions de médiation et d'interprétation sur les sites touristiques et patrimoniaux (signalétique, manipulations et dispositifs ludiques, éléments numériques et multimédias...)

Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels



3/ Dans le domaine de la culture

- Les projets de création, de rénovation et d'aménagement d'équipements culturels proposant une offre culturelle variée conduite par des professionnels (théâtre, musique, danse...) répondant à un besoin avéré sur le territoire (absence d'équipement équivalent à l'échelle de l'intercommunalité) et permettant une pratique artistique des habitants
- Sont exclus les salles dites à multi usages (salles polyvalentes, salles de fêtes), les projets de type librairie, bibliothèque et médiathèque, salles de cinéma.

Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels



Critères d'éligibilité :

- Lien avec la stratégie du territoire (+ comité de sélection pour l'OS urbain).
- Les projets de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, devront être exécutés sous le contrôle scientifique et technique des services de l'Etat chargés des monuments historiques (DRAC)
- Ecoconditions : « Le porteur de projet fournira une note explicative justifiant de la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité au sein de son projet. »

Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels



Dépenses éligibles

- Acquisition de biens immobiliers et fonciers (dans la limite de 10 % maximum des dépenses éligibles)
- Etudes préalables, honoraires de MOE, AMO...
- Travaux de construction, d'extension, de rénovation, de réhabilitation des sites touristiques, patrimoniaux ou culturels
- Travaux d'aménagement et équipements intérieurs (scénographie, muséographie, signalétique, accessibilité, espaces d'accueil, ...) et ceux d'aménagement extérieurs (aménagement paysagers, chemin piétonnier, aire de pique-nique, clôtures)
- Frais de marketing/communication (brochure touristique, flyer, annonce média...)

Dépenses inéligibles :

- Coûts internes/ de fonctionnement, y compris les charges de personnel et travaux d'entretien courants ;

Les travaux de mise aux normes et en particulier de mise en accessibilité seuls ne sont pas éligibles

NB : Si l'assiette éligible est inférieure ou égale à 200 000 €, les coûts indirects seront couverts par un forfait de 7% appliqué aux dépenses directes éligibles.

Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels



Bénéficiaires

Collectivités territoriales, sociétés publiques locales, sociétés d'économie mixte, groupements d'intérêt public, établissements publics, syndicats, associations, entreprises, coopératives, fondations...

Taux d'intervention FEDER : 60 % max des dépenses éligibles

Montant FEDER plancher : - 30 000 € pour les actions de promotion et communication
- 50 000 € pour les autres projets.

Subvention FEDER plafond : 1 000 000 € (rural)

Ligne de partage avec LEADER : - CT \geq 200 000€ HT = FEDER
- CT $<$ 200 000€ = LEADER

Priorité 6 : Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura (tourisme et patrimoine)

**BUDGET :
12 M€**

Objectif spécifique

- Création d'hébergements touristiques (dispositif fermé)
- Création, développement et diversification des activités proposées dans les stations de moyenne montagne: escalade, randonnée, VTT, équitation, activités nautiques, activités de pleine nature, activités nordiques...

=> [fiche action stations de moyenne montagne](#)

- Actions de promotion, de communication et de développement du Massif du Jura; pistes cyclables favorisant la découverte du patrimoine naturel et culturel

=> [fiche action patrimoine](#)



Exemple: réhabilitation de l'ancienne colonie de vacances du Pre-Jeantet, en gîtes de groupes et espace événementiel à Valserhône dans l'Ain
Bénéficiaire: SCI LE SANTHIER
600 000.00 € de FEDER sur un budget éligible de 1 596 900.00 € (37.57% d'aide UE)



Axe interrégional

4 Départements : [Jura](#), [Doubs](#), [T. Belfort](#), [Ain](#).

902 communes éligibles

Fiches actions

Contact direct :

massifdujura.feder@bourgognefranchecomte.fr

Coordinateur : Kevin Martineau



Patrimoine naturel et culturel



Critères d'éligibilité :

- Articulation avec le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif du Jura.
- Articulation avec les objectifs du CPIER Massif du Jura 2021/2027
- du commissariat de massif. Ecoconditions : « Le porteur de projet fournira une note explicative justifiant de la prise en compte de la préservation de l'environnement et de la biodiversité au sein de son projet. »

Dépenses éligibles

- Dépenses d'investissements immatériels et matériels ;
- Dépenses de prestations externes (maîtrise d'œuvre, études...) ;
- Dépenses indirectes : forfait de 7% appliqué aux dépenses directes éligibles.

Dépenses inéligibles :

- Dépenses de personnel (sauf pour promotion dans la fiche patrimoine: actions de promotion, de communication et de développement du Massif du Jura) ;
- Dépenses concernant l'achat de terrain et/ou de bâtiment ;
- Dépenses d'entretien ;

Dépenses indirectes hors forfait 7%.

Patrimoine naturel et culturel



Bénéficiaires

Les PME, les associations, autres porteurs privés ainsi que tous porteurs publics, notamment les collectivités publiques, les établissements publics, ainsi que les SEM, les musées, les gestionnaires de stations ...

Taux d'intervention FEDER : 60 % max des dépenses éligibles

Montant FEDER plancher : 50 000 €

Ligne de partage avec LEADER : - CT \geq 200 000€ HT = FEDER

- CT $<$ 200 000€ = LEADER



L'Europe
au cœur de
vos projets

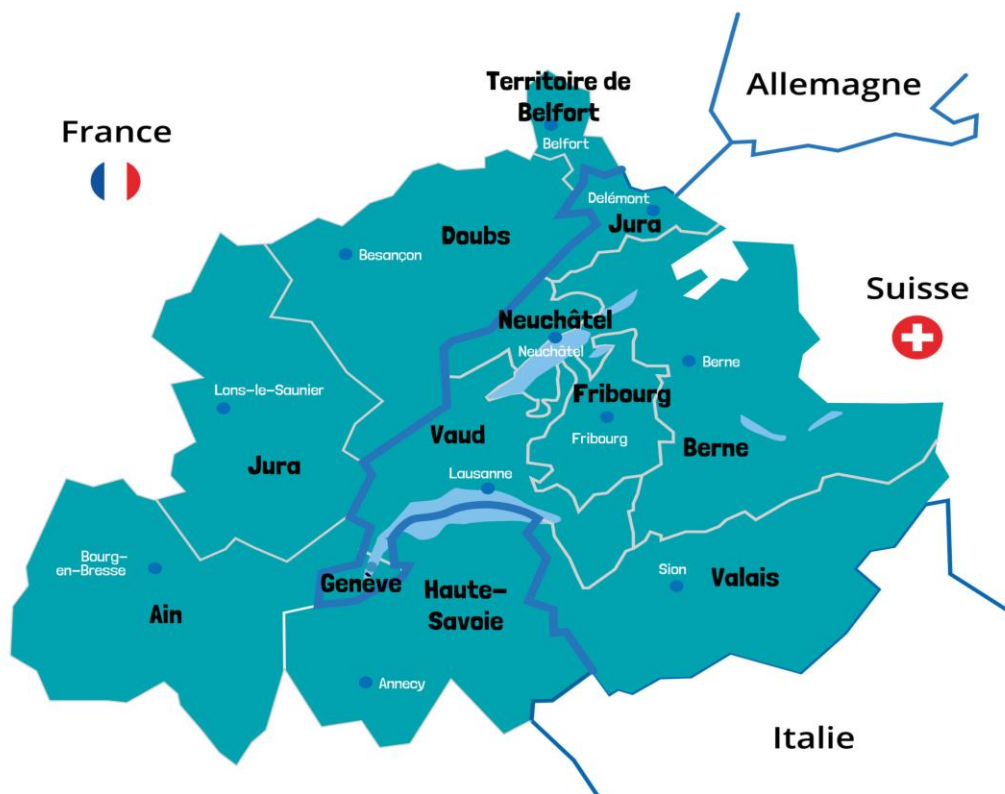


Le programme de coopération Interreg France-Suisse



Tourisme et culture

LE TERRITOIRE DE COOPÉRATION DU PROGRAMME INTERREG FRANCE-SUISSE



Des crédits européens (69 millions d'euros) et suisses (50 millions de francs de la confédération et des cantons)

5 grandes priorités:

- I- Neutralité carbone et transition écologique
- II- Recherche et innovation, développement des usages numériques
- III- Mobilité durable et multimodalité
- IV- Culture et tourisme durable**
- V- Réduction des obstacles à la frontière franco-suisse



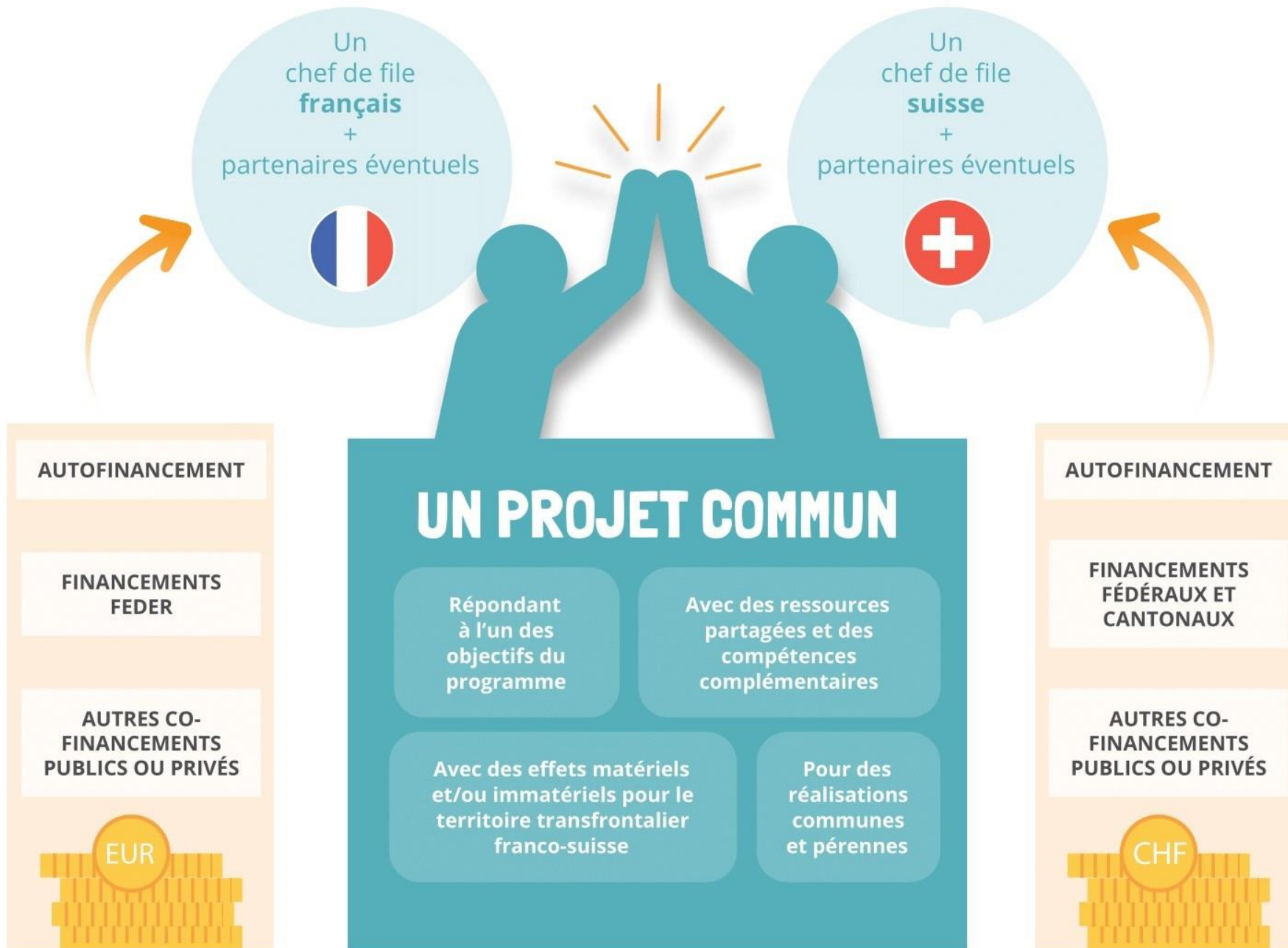
Dépôt au fil de l'eau

FPP le 13/09/2024 avec dossier projet complet 08/11/2024

Contact direct en France: interreg@bourgognefranchecomte.fr

En Suisse, Coordination Régionale Interreg: france-suisse@interreg.ch

AAP pour les stratégies territoriales!



Priorité IV : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture

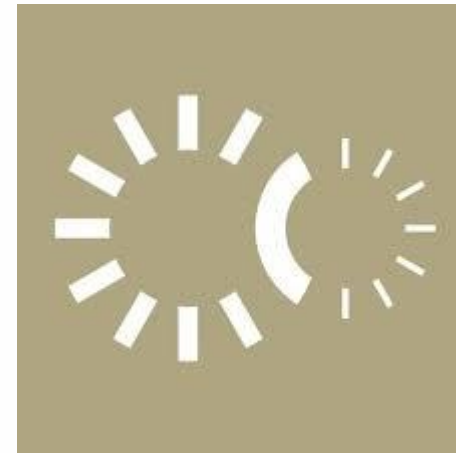


BUDGET
14,3 M€
10 MCHF



Culture
et tourisme durable

OS 6 - Culture et tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale



Exemple de projet: **Arc horloger** (savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art) porté par GBM (25): subvention FEDER de **169 156 €**, soit 65% des dépenses éligibles (260 240 € HT pour la partie française du projet).

Priorité IV : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture

Bénéficiaires potentiels:

- Associations et fondations ;
- Collectivités et leurs groupements ;
- Établissements publics ;
- Autorités publiques ;
- Universités et centres de recherche ;
- Milieu académique ;
- Organismes consulaires ;
- Organismes de formation ;
- ...

Taux maximum d'intervention par projet

FEDER: 80%

Fonds fédéraux: 50% si compatible avec la Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale



Priorité IV : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture

Types d'actions

1. Développement d'une stratégie commune de valorisation et de promotion des potentialités touristiques (atouts du patrimoine naturel et paysager)

- ✓ Actions permettant les échanges et la mise en réseau des acteurs du territoire :
 - Ateliers et échanges de bonnes pratiques, ...
- ✓ Développement d'une offre touristique intégrée :
 - De type « pass franco-suisse » incluant transport, hébergement, restauration, sites touristiques autour de thématiques partagées sur les 4 saisons
- ✓ Valorisation des paysages franco-suisse remarquables
- ✓ Renforcement de l'attractivité territoriale



Priorité IV : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture

Types d'actions

2. Développement d'offres et de pratiques touristiques plus durables et inclusives

- ✓ Evolutions pour les territoires de montagne vers un tourisme « 4 saisons »
- ✓ Écotourisme :
 - Formation et innovation pédagogique durable axées sur le patrimoine
 - Adaptation des activités touristiques pour réduire l'impact sur la faune et la flore
 - Amélioration de l'empreinte écologique
 - Développement des nouveaux produits touristiques et de loisirs itinérants durables
 - Diversification de l'offre et valorisation d'activités et produits touristiques en faveur des groupes vulnérables



Priorité IV : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture

Types d'actions

3. Promotion des actions culturelles transfrontalières inclusives

- ✓ Le développement et la valorisation d'activités et de produits culturels transfrontaliers ;
- ✓ La sensibilisation, préservation et promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel commun notamment pour les catégories de population éloignées de la culture ;
- ✓ Les créations conjointes, démarche de programmation/diffusion (expositions, spectacles, ...) et mise en réseau et plateforme entre les acteurs (mutualisation des ressources, ...).

Attention : le programme ne soutient pas des projets d'évènementiel



Exemple de projet: **TDC** – Territoires Dansés en Commun
Bénéficiaire français: VIADANSE -
Centre chorégraphique national de Bourgogne-Franche-Comté (90)
Aide européenne de **411 502 €** de FEDER sur 693 323 € côté français

Priorité IV : Soutenir les secteurs du tourisme et de la culture

Types d'actions

4. Développement des usages numériques dans les domaines du tourisme et de la culture

- ✓ Actions visant l'inclusion numérique et l'innovation sociale pour :
 - Développer des applications ou usages numériques dans le domaine du tourisme
 - Développer des applications ou usages numériques dans le domaine de la culture
 - Numériser des services touristiques et culturels



Priorité V : Focus sur les plans territoriaux intégrés de coopération (PTIC)

Structuration de plans territoriaux qui ont vocation à mobiliser les territoires de projets de l'espace de coopération franco-suisse autour de stratégies locales de coopération.

1. Volet A « Emergence » du PTIC. Sont soutenues au titre de cette étape, la structuration de la stratégie territoriale et la formalisation du **plan d'action**.

1. Volet B « Déploiement » du PTIC qui sera composé de :

1. L'animation du **plan**, sur toute sa durée de mise en œuvre, soutenue sous l'égide de la priorité 5
2. Au minimum **2 projets thématiques individuels**



Contact direct : interreg@bourgognefranchecomte.fr

AAP pour les stratégies territoriales!

Le dernier AAP s'est clos le 24/11/23, prochain à venir courant 2024!



Les autres programmes Interreg

[Interreg Espace Alpin](#)

[Interreg Europe](#)

[Interreg Europe du Nord-Ouest](#)

**Qui
contacter?**

Pauline.treissac@bourgognefranchecomte.fr

Eve.satin@bourgognefranchecomte.fr

Andrea.perilli@bourgognefranchecomte.fr



L'Europe
au cœur de
vos projets



Le programme régional du FEADER

Zoom sur LEADER (*Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale*)
et le PEI (*Partenariat pour l'innovation*)



FEADER - LEADER (Politique agricole commune)

Leader = fonds de la PAC dédié au développement des territoires ruraux.

1^{ère} étape : **sélection préalable des Groupes d'action locale (GAL)**, qui ont bénéficié d'une enveloppe déléguée et qui sélectionne et les projets retenus pour leur territoire.

2^{ème} étape : chaque GAL présente une stratégie sur 2 à 4 thématiques parmi 7 thématiques dont « **développer les programmes culturels, le sport pour tous, les loisirs et la vie associative** ».

Une méthode de mise en œuvre du second pilier de la PAC basée sur :

- Une démarche ascendante
- Une gouvernance originale autour d'un partenariat public-privé
- Un soutien prioritaire aux opérations innovantes
- Une mise en réseau des acteurs dans une logique de décroisement
- Une incitation à la coopération entre territoires

Sur FEADER, enveloppe obligatoire de 5% à affecter à LEADER



LEADER 23-27 : 22 GAL



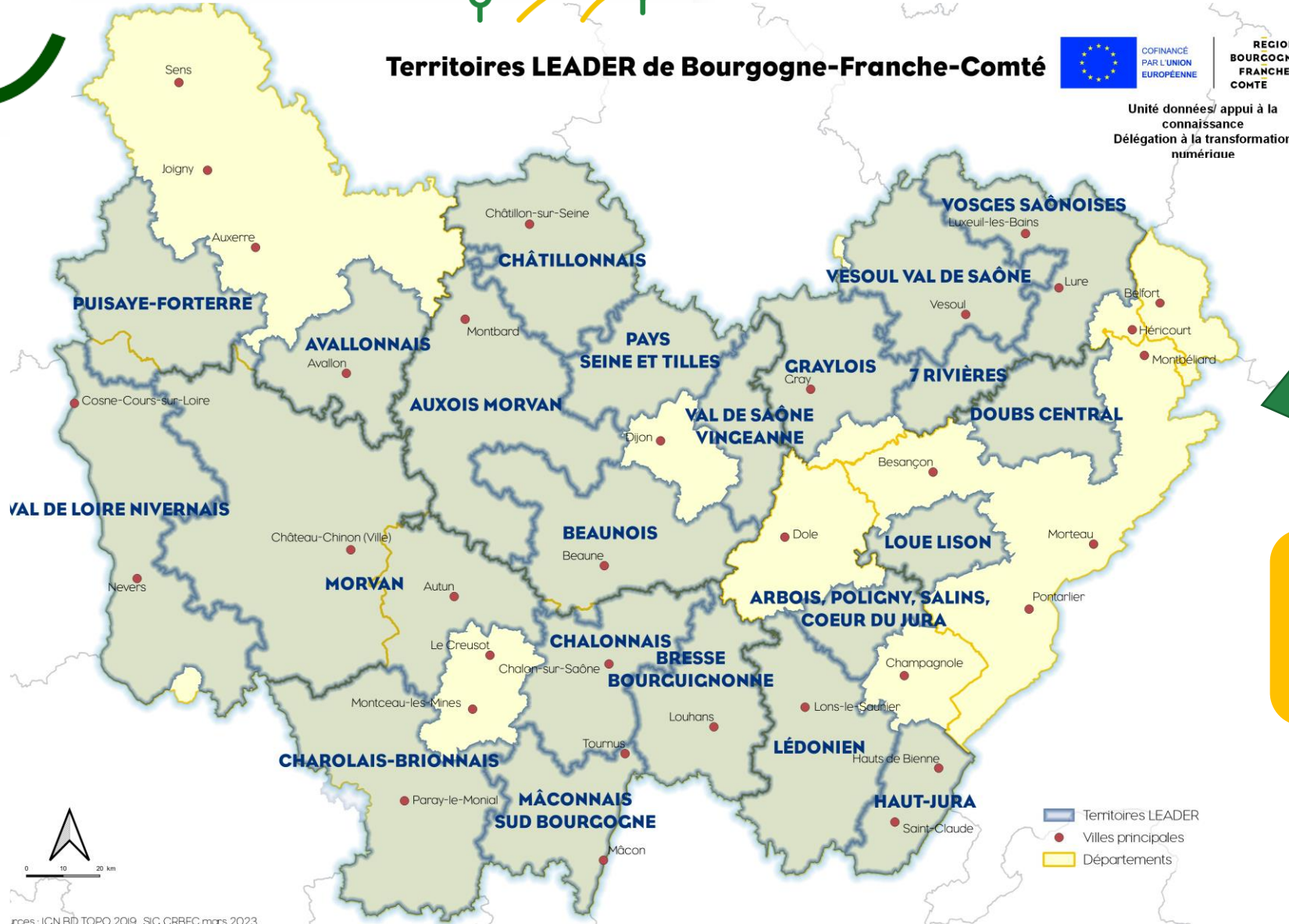
Territoires LEADER de Bourgogne-Franche-Comté



COFINANCE
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

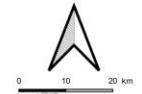
RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Unité données/ appui à la
connaissance
Délégation à la transformation
numérique



2 nouveaux GAL (le Pays
Graylois et le PETR Val de
Saône Vingeanne)

2023-2027
Leader
40M€ FEADER
BFC



Sources: ICGN BD TOPO 2019, SIC CBREFC mars 2023



Partenariat européen pour l'innovation (PEI) en agriculture et foresterie durables

Soutenir des **projets innovants**, **collaboratif et ancrés sur le territoire** et encourager les collaborations innovantes et les **fertilisations croisées** de savoirs et de compétences



AAP uniquement

Contact direct :

feader.pei@bourgognefranche-comte.fr

Chargée de mission : Anne-Sophie VOISIN



Projets recherchés :

- conduits en partenariat
- « opérationnels », orientés vers l'action,
- qui font le lien entre les acteurs de la recherche et le terrain
- qui valorisent et diffusent les connaissances produites,
- qui s'appuient sur la diversité et la complémentarité des compétences en région et ailleurs.
- des démarches d'innovation ascendante

Exemple de projets PEI soutenus

Accompagnement à l'adaptation des jeunes agriculteurs au changement climatique durant leur installation

Jeunes Agriculteurs BFC + 5
partenaires

Coût total du projet : 56 556,84 €

FEADER : 31 917,22 €

Région : 24 639,62 €



Création d'un jeu sérieux pour guider les jeunes agriculteurs dans leur réflexion

(!) Le Grand Site de France Bibracte est aussi impliqué dans un PEI



L'Europe
au cœur de
vos projets



Les programmes sectoriels

Europe Créative

Le programme « Europe Créative » soutient les secteurs audiovisuel, culturel et créatif en Europe. Il vise à promouvoir la diversité européenne et renforcer la compétitivité du secteur. Il est géré directement par la Commission européenne.

Il est divisé en 3 volets :

- ▶ Volet Culture : il aide les organisations culturelles et créatives à opérer au niveau transnational; il promeut la circulation des œuvres et la mobilité des acteurs culturels.
- ▶ Volet MEDIA : il soutient les secteurs européens de l'audiovisuel, du cinéma et du jeu vidéo.
- ▶ Volet transectoriel : vise à renforcer la collaboration entre les différents secteurs culturels et créatifs, afin de les aider à relever les défis communs auxquels ils sont confrontés et à trouver de nouvelles solutions innovantes.

Europe Créative

Initiatives et financements dans le domaine du patrimoine :

- ▶ Projets de coopération (Volet Culture)
- ▶ Journées européennes du patrimoine
- ▶ Label du patrimoine européen
- ▶ Prix du patrimoine européen
- ▶ Capitale européenne de la culture : Bourges en 2028
- ▶ Plateformes et réseaux européens : Europa Nostra (réseau européen dédié au patrimoine culturel), European route of industrial heritage, le réseau indépendant des associations des musées européens

Autres possibilités de financements européens dans le domaine du patrimoine :

- ▶ Horizon Europe : projets de recherche et innovation.
- ▶ Erasmus + : projets dans le domaine de l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.
- ▶ Corps européens de solidarité : projets de volontariats en Europe.
- ▶ Programme « Citoyenneté, égalité, Droits et valeurs » : projets autour de la mémoire européenne, jumelage de villes.
- ▶ LIFE : Atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci.
- ▶ Programme « Digital Europe » : transformation numérique et acquisition de compétences numériques.
- ▶ Instruments d'action extérieure de l'UE : projets de solidarité.
- ▶ Nouveau Bauhaus Européen : construction d'une vision environnementale, économique et culturelle pour l'Europe.

Ressources utiles pour les programmes sectoriels

Guide des financements européens dans le domaine de la culture : [CulturEU](#)

Point de contact national pour le programme « Europe Créative » : [Relais Culture Europe](#)

Portail de la Commission européenne où sont publiés les appels des programmes sectoriels :

[Funding & Tenders](#)



L'Europe
au cœur de
vos projets



**Et maintenant?
(contacts, points de
vigilance et ressources)**



Un guichet unique pour un 1^{er} contact

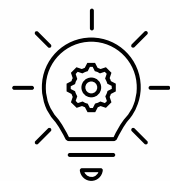


monprojeteeuropeen@bourgognefranche-comte.fr

- ▶ Une porte d'entrée unique dès l'idée du projet
- ▶ Identifier l'existence de financements européens (tous niveaux) et orienter vers le fonds le plus approprié
- ▶ De rediriger les porteurs potentiels/porteurs vers le bon interlocuteur qui pourra les accompagner ensuite vers la définition de son projet dans le respect des règles européennes

Points d'attention

- ▶ **Prendre contact le plus en amont possible**
- ▶ Sur Interreg FR-CH, contacter aussi bien l'AG en France que la Coordination régionale Interreg côté suisse
- ▶ Les subventions sont versées sur présentation de justificatifs une fois l'opération réalisée (**vigilance trésorerie**)
- ▶ **L'éligibilité** du projet : le « bon projet au bon moment » (respect des conditions du programme, de la fiche-action, appel à projet & calendrier)
- ▶ La **régularité** des opérations : respect des règles de la commande publique et du régime



Webinaires en ligne : accès 24h/24h pour FEDER & FSE et Interreg France-Suisse

- ▶ **Chaîne [YouTube Région Bourgogne-Franche-Comté](#)**
- ▶ Présentations détaillées par thématiques, FEDER-FSE+ et Interreg FR-CH
- ▶ Présentation générale des bons réflexes et de la vie d'un projet
- ▶ Les webinaires pour le FEADER sont en cours de réalisation

Nos sites dédiés aux fonds européens : un outil à votre service

<https://www.europe-bfc.eu>

<https://www.interreg-francesuisse.eu/>

Les projets soutenus



Logo of the **RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ** with the tagline "L'Europe au cœur de vos projets". To the right, the European Union flag and the text "Cofinancé par l'Union européenne". A navigation bar contains the following links: "JE M'INFORME", "J'AI UN PROJET", "JE SUIS BÉNÉFICIAIRE", "LES PROJETS SOUTENUS", and a search icon.



A banner featuring an illustration of a woman holding a European Union flag. The text reads: "3 VIDÉOS DÉDIÉES AU PROGRAMME 2021-2027". Below this, it states: "3 vidéos sont disponibles pour découvrir en 2min30 le programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 : vidéo...". A button labeled "EN SAVOIR PLUS" is positioned at the bottom of the text box.



A grid of seven blue tiles with white text and buttons. The tiles are:

- JE CHERCHE UNE AIDE**: Découvrez en 3 clics comment l'Europe peut soutenir votre projet. Button: EN SAVOIR PLUS
- RESSOURCES ET DOCUMENTS UTILES**. Button: CONSULTEZ !
- APPELS À PROJETS EN COURS**. Button: EN SAVOIR PLUS
- LES PROGRAMMES EUROPÉENS EN RÉGION**. Button: EN SAVOIR PLUS
- LOGOS ET OBLIGATIONS DE COMMUNICATION**. Button: EN SAVOIR PLUS
- LA DEMANDE DE SUBVENTION**. Button: EN SAVOIR PLUS
- LA DEMANDE DE PAIEMENT**. Button: EN SAVOIR PLUS

Neutralité carbone et transition écologique

Réseau européen des acteurs en région BFC

Mise en place d'un réseau européen avec la CCI et la Maison de l'Europe:

- Echange d'expériences et de pratiques
- Rencontres / conférences / projets / partenariats

3 thèmes/ groupes

1. R&I et transformation des entreprises y compris numérique
2. Transition écologique et énergétique des territoires
3. Culture, citoyenneté, éducation, formation, jeunesse et sport

3ème réunion technique du réseau avec les programmes Interreg à l'honneur à Besançon Viotte le 23 mai 2024 Inscriptions [ici](#)





MERCI POUR
VOTRE ATTENTION